Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

N°2017/78 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

L'an deux mille dix-sept le jeudi 21 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2017

Etaient présents : 14
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Michel EBERHART, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Fathia BEN MABROUK, Denise GONON, Emmanuel FONKING, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN

Pouvoirs : 9
Madame Roselyne WALGER à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Manuel MEZE, Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT à Monsieur Gérard MORAUX, Monsieur Camille FASSI à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Madame Isabelle GUILA-CORNIL à Madame Geneviève CAIN

Absents excusés : 4
Messieurs Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Patrick AUGEY, Serge MAGLIOZZI

Monsieur Manuel MEZE a été élu(e) secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de I' urbanisme et notamment les articles L 153-45 à L 153-48 ;

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-078DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

VU le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2016 ;

VU l'arrêté du Maire en date du 10 octobre 2017 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU pour rectification de l'article AUA.6 du règlement ;

VU la délibération n°2017/053 du Conseil municipal en date du 19 octobre 2017 sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU au public,

VU le registre de la mise à disposition du public comportant 2 observations,

VU l'avis de la DDT en date du 27 novembre 2017,

VU le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU joint à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 19 Voix Pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Michel EBERHART, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Fathia BEN MABROUK, Denise GONON, Emmanuel FONKING, Roselyne WALGER, Stide MARQUEZ, Francine BERTHAUX, Elise BEAUFORT-LAMBERT, Camille FASSI, Isabelle YEROMONAHOS, Geneviève LEGUAY) et 4 Voix Contre (Mesdames , Messieurs Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA-CORNIL)

DECIDE de tirer un bilan favorable de la mise à disposition au public qui n'a pas fait apparaître d'opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLU

APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU annexé à la présente délibération

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-21 et suivants du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-078DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

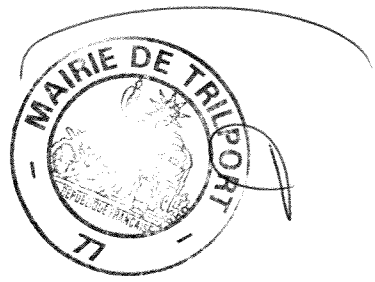

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-078DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017